

6. APPROBATION DE COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT DE MONSIEUR LE PERCEPTEUR 2020

Vote pour 14 +1

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2020

Madame le Maire quitte la salle pour ne pas prendre part au vote.

Vote pour 13 +1

8. AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Vote pour 14 +1

9. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Arrivée de Olivier Pelhâte à 21h30

À la suite de la suppression de la taxe d'habitation, le taux d'imposition destiné au département (bâti) sera supprimé et celui de la commune sera augmenté d'autant. En effet, afin de maintenir un équilibre financier pour les communes, le taux du département est « réaffecté » sur celui des communes.

Pour notre commune, le taux du département était de 11.03% et celui de la commune de 20.10%.

Madame le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti.

En conséquence, il est proposé d'appliquer un taux d'imposition de 31.13% (11.03 + 20.10) pour le foncier bâti et de 144.01% pour le foncier non bâti.

Vote pour 15

10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Ce point est reporté au prochain CM

11. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 POUR L'ASSAINISSEMENT

Le budget est présenté à l'équilibre en fonctionnement à hauteur de 90 300.00 € et en investissement à hauteur de 313 019.50 €.

Vote pour 15

12. COMPTABILISATION DES AMORTISSEMENTS POUR FONDS CONCOURS PLU sur 5 ANS (D)

Les collectivités ont l'obligation de procéder à l'amortissement des subventions d'équipement et fonds de concours versés. En effet, l'amortissement est un élément de sincérité du budget, cette dépense est obligatoirement à inscrire au budget primitif.

La durée d'amortissement est de 5 ans pour un montant de 1 003.00€.

Vote pour 15

13. COMPTABILISATION DES AMORTISSEMENTS POUR SUBVENTION DU PARKING NORDIQUE SUR 15 ANS (D)

Les collectivités ont l'obligation de procéder à l'amortissement des subventions d'équipement et fonds de concours versés. En effet, l'amortissement est un élément de sincérité du budget, cette dépense est obligatoirement à inscrire au budget primitif.

La durée d'amortissement est de 15 ans pour un montant de 17 733.34€

Vote pour 15

II. TRAVAUX

1. AVANCEMENT TRAVAUX DE L'ECOLE

Le chauffage est en service. Il manque 2 radiateurs dans la classe des CE/CM. Les réglages sont en cours. Les VMC seront installées pendant les vacances d'avril.

2. AMENAGEMENT DE SECURITE – ROUTES DES COMBES

Les offres ont été analysées le 12 mars 2021. Le marché a été attribué à MCTP OFFREDI pour 115 821€ HT (tranche ferme + conditionnelle). Les travaux débuteront en septembre 2021.

3. AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA TOITURE DE L'EGLISE

La couverture sera terminée d'ici la fin de semaine. Le plaquiste doit intervenir la semaine prochaine sur les voutes abimées.

4. ASSAINISSEMENT LES BRANCAZ – STEP DU GRANIER – APPROBATION RELEVÉ TOPO CABINET CEMAP

Afin de réaliser le projet d'assainissement des Brancaz et de la STEP du Granier il est nécessaire d'effectuer un levé topographique. Il est proposé de retenir le cabinet CEMAP pour une prestation s'élevant à 2 956.78€ HT soit 3 548.14€ TTC.

Vote pour 15

5. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PREFET DE SAVOIE DANS LE CADRE DE LA DSIL

- Demande de subvention pour la rénovation énergétique de l'école communale :

Le conseil départemental de la Savoie ayant fait connaître le montant de subvention probablement alloué au projet, il est nécessaire d'ajuster le plan de financement. Il est proposé de solliciter une aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL pour un montant de 18 971.00 €.

Vote pour 15

- Demande de subvention pour la toiture de l'église :

À la suite des fuites constatées sur la charpente de l'église, les travaux de réparation sont estimés à 8 213.01€ HT. Il est proposé de solliciter une aide de l'Etat dans le cadre de la DSIL pour un montant la plus élevée possible.

Vote pour 15

III. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

1. ACQUISITION PARCELLE LES TEPPAZ

Ce point a été supprimé de l'ordre du jour

IV. TOURISME, AGRICULTURE, FORET

1. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TOURISME DU 12-03-2021

- L'objet de la réunion était de discuter des possibilités d'aménagement de la station du Granier et en particulier de la salle des Cîmes, avec les Skieurs du Granier, le ski club et le chalet de la Hulotte.

- Rappel que l'aménagement de la station du Granier est un projet sur le long terme et que l'objectif est de comprendre comment faire vivre le site (salle de Cimes comprise) en été comme en hiver, avec ou sans neige.
- L'association des skieurs du Granier a rappelé que la conformité de la salle des Cimes devenait plus qu'urgente et qu'elle souhaitait qu'elle soit effective pour la saison 2021/2022 sans quoi la restauration ne serait pas envisageable.
- L'association a rapporté également les échanges et décision du dernier conseil d'administration à savoir :
 - Pas d'implication de l'association sur la période estivale
 - Ouverture si besoin de la salle des Cimes et de la location raquette l'hiver lorsque l'enneigement est présent mais que les remontées mécaniques ne peuvent pas fonctionner.
 - Pas de problème pour mettre la salle et le matériel de l'association à disposition pour une activité autre l'été.
- Le Ski Club du Granier a rappelé :
 - L'importance de l'ouverture du site l'hiver.
 - Le souhait que le téléski des Frasses soit ouvert même si l'enneigement au Quarty ne le permet pas – acceptable pour les clubs de se garer à Tencovaz et de monter à pied.
 - ⇒ Questions : Comment gérer le parking ? Comment gérer les secours ?
 - L'utilisation des cimes :
 - Besoin d'un espace de fartage dédié ;
 - Besoin d'un local pour stockage (prêté aux Skieurs du Granier pour les congélateurs et stockage diverse) ;
 - Utilisation du restaurant des Cimes pour les réunions.
- Sandy Da Cruz a rappelé
 - la volonté du Chalet de la Hulotte de s'impliquer dans la vie du site ;
 - L'importance d'un site vivant toute l'année pour leur activité.
- Il a été également rappelé les désordres dans les locaux du club liés aux évacuations d'eau. Problème devant être résolu avec la copropriété avant tout travaux - Mairie
- Le Ski Club et les Skieurs du Granier vont proposer à la commune une organisation pour le partage des locaux afin que la mairie puisse potentiellement envisager la rénovation de la globalité du rez-de-chaussée.

Idées pour la suite :

- Nécessité de remettre à niveau l'existant pour être en mesure par la suite de proposer ces équipements à d'autres acteurs et au public
 - Salle des cimes
 - Sanitaires
 - Parking
- Installer un point de vidange pour les campings cars
- Développer des parcours pédestres dont un permettant de rejoindre la Plagne pour désengorger le site
- Identifier un circuit ski de randonnée permettant d'accéder au Pré des Vaches sans passer par la piste – Même si certains continueront à utiliser les pistes à la montée pour leur entraînement (Emmanuel Heyrman)
- Emmanuel Heyrman a confirmé coté Chartreuse l'explosion du ski de randonnée – Question : année prochaine ?
- Faire payer les parkings pour financer les investissements – Emmanuel Heyrman a rappelé que les frais à St Même s'équilibraient juste avec le péage.
- Projet en étude de parc type « acrobranche » - Site du Col du Granier refusé.
- Location de vélo aux Cimes en partenariat avec une structure de location ?

V. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS AVEC ARCHITECTES ET SCENOGRAPHES

Une nouvelle réunion aura lieu le vendredi 2 avril avec les scénographes et architectes. Les estimatifs pour chacune des parties sont plus élevés que le prévisionnel.

VI. QUESTIONS DIVERSES

1. COMPTE RENDU REUNION COMMISSION DECHET DU 29-03-2021 :

Ressourcerie

- 1192 réponses au questionnaire ; une population acquise dont 3/4 de femmes.
- locaux acquis par l'association ADEQUATION (qui gère la ressourcerie de la Buisse, top 10 des ressourceries en France)
Actuellement 200 m² disponibles dont 50 m² de magasin : potentiel de 120 tonnes /an
Dans l'idéal il faudrait 600m² dont 200m² de magasin, 180 T/an.
A titre de comparaison la déchetterie d'E2G "brasse" 6000 T/an.
- l'association sollicite la 4C à hauteur de 16000€ (4000€ à la charge de la 4C (budget DECHETS) avec un programme LEADER) ; total estimé des travaux 170 000€
Pour info : à la Cassine, ouverture d'une ressourcerie du bâtiment

SITCOM de MORESTEL

Visite à Cessieu ou Morestel d'une plateforme de déchets verts déposés par les habitants en cours d'organisation.

Projet d'affiches de tri

Suggestion d'ajout d'un QR CODE

Dépôts sauvages

Maire et adjoints peuvent constater un dépôt sauvage, le PV est à transmettre à l'officier du ministère public
3 communes ont mis en place des caméras : La Bauche (11), Les Echelles, St Thibaud.
E2G prévoit d'en mettre.

Echéances

31 déc 2022 loi AGECE (anti-gaspillage économie circulaire) extension des consignes de tri.
Il y aura une solution transitoire à mettre en place, en adéquation avec cette loi, d'ici la construction du nouveau centre de tri prévue en 2025.
Terrain de 3 hectares à trouver avec un passage de 22000 tonnes à 40000 tonnes.

Cartons bruns

pas de budget en 2021

état des lieux :

- St Franc (170 habitants) : 1 local où les cartons sont stockés dans un bac OM et location d'un camion plateau (60€ la 1/2 journée) pour les emmener en déchetterie (2x par an)
- Miribel les Echelles : cabane dédiée avec rolls de stockage
- St Pierre de Chartreuse : sondage auprès des commerçants (13 ont répondu sur 36) qui descendent 250 cartons/semaine pour 950 kms parcourus : à mutualiser pour les habitants : idée de création d'une cabane type boîte aux lettres avec vidage par société privée (72€TTC le trajet) + vidage par les employés communaux quand ils s'occupent des encombrants.

Attention au caractère inflammable des cartons : un container métallique est à privilégier.

Une solution a déjà été chiffrée au précédent mandat avec bacs métalliques et enlèvement mécanisé (grue) : 40 000€/an

2. CHOIX DATE POUR « ATELIER ENERGIE / ENVIRONNEMENT » PAR OLIVIER REY (ENTRE 2H30 ET 3H)

Proposition : le lundi 17 mai 2021 à 19h00

3. VISITE MME PART

Madame la Secrétaire Générale de la préfecture, Mme Part, viendra en mairie soit le mercredi 31/03
soit le mercredi 7 avril 2021

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE VENDREDI 2 AVRIL 2021 A 20H00

Levée de la séance à 23h45

Fait à Entremont le Vieux,
Le 2 avril 2021

Le Maire,
Anne LENFANT

